



Echange de 30 m2 terrain avec mon voisin

Par **olivier84**, le **24/04/2008** à **18:54**

bonjour, mon voisin et moi meme voulons échanger 30 m2 de terrain, donc 30m2 à enlever d'un coté pour mettre de l'autre, sans création de nouvelles parcelles.
Mais voilà nous voudrions savoir si nous sommes obligés de passé par un géometre et un notaire? s'il ni y a pas moyen d'avoir moins de frais pour 30 m2? merci

Par **Erwan**, le **24/04/2008** à **21:36**

Bjr,

il s'agit d'une transaction immobilière, vous devez passer devant un notaire, ne serait-ce que pour la publication au cadastre. Le coût ne devrait pas être élevé.